



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance extraordinaire ce lundi 1^{er} février 2021 à 19 h 00 par voie de visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Monsieur, Louise Magnan, Shirley Drouin et Pascal Cauchon, formant la totalité des membres de ce conseil. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence Microsoft Teams :

Madame Christine Genest, directrice générale.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-02-23

SÉANCE HUIS CLOS – VISIOCONFÉRENCE MICROSOFT TEAMS

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 05 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
APPUYÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-02-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2021-02-25

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE le conseil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M^{me} Louise Magnan, autorisé par M^{me} Shirley Drouin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-02-26

PROPOSITION ÉTUDE D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le RPEP (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection) oblige le responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie I à produire et à transmettre au Ministère un rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de sa source;

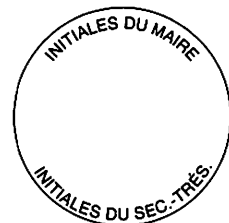
CONSIDÉRANT QUE cette étude consiste à établir les aires d'alimentation du puits municipal, c'est-à-dire la surface de terrain en amont du puit qui contribue à alimenter en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vérifiera son admissibilité au Programme protection accrue des sources d'eau potable Volet I Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité dans le but d'obtenir une aide financière pouvant atteindre 50 % pour une dépense maximale admissible de 15 000.00 \$;

CONSIDÉRANT la proposition d'Akifer pour une étude d'analyse de vulnérabilité au montant approximatif de 10 000 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR M PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil accepte la proposition d'Akifer pour une étude d'analyse de vulnérabilité au montant approximatif de 10 000 \$, afin de répondre aux exigences du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC).



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 1^{er} février 2021.

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2021-02-27

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire trésorière

Guy Germain
Maire

Formules Municipales Inc. No 5614-R-MST (FLA 799)